

République française
COMMUNE DE PONT DE MONTVERT - SUD MONT LOZERE
DEPARTEMENT de la Lozère

DE_2019_088

Séance du jeudi 24 octobre 2019

Membres en exercice : 27

Date de la convocation: 18/10/2019

Présents : 14

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-quatre octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Alain JAFFARD,

Votants: 14

Pour : 14

Contre : 0

Secrétaire de séance: Jean-Pierre ALLIER

Présents : Jean-Pierre ALLIER, Michèle BUISSON, Yves COMMANDRE, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Frédéric FOLCHER, Alain JAFFARD, Stephan MAURIN, Daniel MOLINES, Dominique MOLINES, Michel RIOU, Gilbert ROURE, Françoise THYSS, Jean-Paul VELAY

Représentés:

Excusés: Laurent ARBOUSSET, Patrick BRUN, Gilles CHABALIER, Matthias CORNEVAUX, Albert DOUCHY, Yves Elie LAURENT

Absents: François BEGON, Catherine BLACLARD, Paul COMMANDRE, Marie LION, Thierry MAZOYER, Gillian MC HUGO, Yves SERVIERE

Objet: Etablissement Public Foncier - DE_2019_088

Vu la délibération DE_2019_088

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le travail de l'Etablissement Public Foncier qui a pour vocation à permettre de constituer des réserves foncières en amont de la réalisation de projet d'aménagement. L'EPF pourrait intervenir dans le cadre d'un projet de développement de l'habitat à Masméjean.

Monsieur le Maire demande au Conseil l'autorisation de saisir l'EPF sur ce projet.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

MANDATE Monsieur le Maire pour saisir l'Etablissement Public Foncier et, si possible, conventionner pour la réalisation des acquisitions foncières préalables à la réalisation d'une opération d'habitat social à Masméjean.

Ainsi fait et délibéré, au Pont de Montvert,
Les jours, mois et an que ci-dessus.
Le Maire, Alain Jaffard




RF Préfecture de Mende
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 08/11/2019 048-200057594-20191024-DE_2019_088-DE